

MAIRIE DE COLMAR  
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 11 mars 2024

Nombre de présents : 40  
Absent(s) : 0  
Excusé(s) : 8

**Point 6 Examen et vote du compte administratif de l'exercice 2023 .**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjointes Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Sybille BERTHET, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Michel SPITZ, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Emmanuella ROSSI, Frédéric HILBERT, Alain RAMDANI, Frédérique SCHWOB, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Flavien ANCELY, Rémy ANGST, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Léna DUMAN, Fabienne HOUBRE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Aurore REINBOLD, Olivier SCHERBERICH, Christophe SCHNEIDER, Déborah SELLGE, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Patricia KELLER, Jean-Marc BERNAUD, Nathalie LACASSAGNE, Caroline SANCHEZ, Marc FOUINAT.

**Absent excusé**

M. Oussama TIKRADI.

**Ont donné procuration**

Mme Stéphanie ALLANCON donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER, Mme Amandine BALIRY donne procuration à Mme Odile UHLRICH-MALLET, Mme Geneviève EBEL-SUTTER donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Alain RAMDANI, Mme Catherine HUTSCHKA donne procuration à Mme Manurêva PELLETIER, M. Richard SCHALCK donne procuration à M. Tristan DENECHAUD, M. Yavuz YILDIZ donne procuration à M. Laurent DENZER-FIGUE.

**Madame la 1ère Adjointe Odile UHLRICH-MALLET a assuré la Présidence, en l'absence de Monsieur le Maire Eric STRAUMANN qui a quitté la salle au moment du vote.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Secrétaire de séance : Léna DUMAN**

## **Point N° 6 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023**

RAPPORTEUR : M. OLIVIER ZINCK, Adjoint

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment en son article L.1612-12 ;

**Vu** l'article L.2121-31 du même code qui prévoit que le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui est annuellement présenté par le Maire ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 relative aux communes et aux établissements publics communaux ;

**Vu** le compte de gestion 2023 du budget principal ;

**Vu** le rapport de présentation du compte administratif 2023 figurant en annexe de la présente délibération ;

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, pour le budget principal de la Ville de Colmar ;

Après s'être fait présenter le budget primitif 2023 et la décision modificative de l'exercice considéré ;

Votant hors la présence de l'ordonnateur pour l'exercice 2023, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

En conséquence, Il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Ressources du 21 février 2024,

Après avoir délibéré,

CONSTATE

pour la comptabilité principale les identités de valeurs, avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

VOTE

le compte administratif de l'exercice 2023 soumis à son examen.

ARRETE

les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous et déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés ;

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	4 009 093,54 €			21 071 104,24 €	4 009 093,54 €	21 071 104,24 €
Résultat affecté (1068)		14 180 782,80 €				14 180 782,80 €
Opérations de l'exercice	47 631 066,65 €	37 490 181,66 €	102 955 625,75 €	121 255 698,25 €	150 586 692,40 €	158 745 879,91 €
<b>TOTAUX</b>	<b>51 640 160,19 €</b>	<b>51 670 964,46 €</b>	<b>102 955 625,75 €</b>	<b>142 326 802,49 €</b>	<b>154 595 785,94 €</b>	<b>193 997 766,95 €</b>
Résultats de clôture		30 804,27 €		39 371 176,74 €		39 401 981,01 €
Restes à réaliser	15 252 270,34 €	7 009 871,92 €			15 252 270,34 €	7 009 871,92 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>15 252 270,34 €</b>	<b>7 040 676,19 €</b>		<b>39 371 176,74 €</b>	<b>15 252 270,34 €</b>	<b>46 411 852,93 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>8 211 594,15 €</b>			<b>39 371 176,74 €</b>		<b>31 159 582,59 €</b>

DONNE

décharge à Monsieur Eric STRAUMANN, Maire de la Ville de Colmar, pour sa gestion de l'exercice 2023 conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

# Compte administratif 2023

Ville de Colmar



## Table des matières

SYNTHESE .....	3
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	4
A. Des recettes réelles de fonctionnement consolidées en 2023 .....	4
1. Chapitre 70 – Produits des services .....	5
2. Chapitre 73 – Impôts et taxes .....	7
3. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations.....	9
4. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante .....	12
5. Chapitre 76 – Produits financiers .....	12
6. Chapitre 77 – Produits exceptionnels .....	13
7. Chapitre 013 – Atténuations de charges .....	13
B. La hausse des dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste .....	14
1. Chapitre 011 – Charges à caractère général .....	14
2. Chapitre 012 – Charges de personnel .....	17
3. Chapitre 014 – Atténuations de produits.....	18
4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante .....	19
5. Chapitre 66 – Charges financières.....	19
6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles .....	20
II. LA CAPACITE D’AUTOFINANCEMENT IMPORTANTE MAIS FRAGILISEE.....	21
III. LA SECTION D’INVESTISSEMENT.....	23
A. Des recettes d’investissement adaptées au financement des investissements .....	23
1. Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves .....	23
2. Chapitre 13 - Les subventions d’investissement .....	24
3. Chapitre 16 - Les emprunts et dettes assimilées .....	25
4. Chapitres 040/041 - Les opérations d’ordre .....	25
5. Les autres recettes d’investissement .....	26
B. Des dépenses d’équipement qui atteignent quasiment leur niveau d’avant-crise .....	27
1. Les dépenses financières.....	27
2. Les opérations pour compte de tiers et opérations d’ordre.....	28
3. Les dépenses d’équipement.....	29
IV. EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE.....	35

## SYNTHESE

**En 2022 et en 2023**, la commune subit la crise après-Covid et la crise énergétique de plein fouet qui se traduisent par :

- Le retour de l'inflation qui s'établit à **11,7%** sur 2 ans, une traduction directe de l'envolée spectaculaire du prix des matières premières agricoles et industrielles, expliquée à la fois par la reprise économique en 2021, les aléas climatiques et la guerre en Ukraine.
- La flambée des prix de l'électricité et du gaz. Pour Colmar, le renouvellement du marché de fournitures d'électricité et de gaz en décembre 2021 avait fait apparaître une augmentation du prix de 30%, soit un surcoût de **756 K€**. En 2023, l'actualisation du tarif du chauffage urbain de + 30% a représenté un surcoût de **350 K€** ;
- La hausse des prix du carburant qui a occasionné un surcoût de **150 K€** ;
- Le dégel du point d'indice de la fonction publique, une bonne nouvelle pour les agents, mais aux conséquences financières lourdes : **2 M€** pour 2022 et 2023.

C'est ainsi que Colmar a vu évoluer ses dépenses réelles de fonctionnement de **4 266 K€**, soit une augmentation de **5,64%** pour s'établir à **79 872 K€** en 2023.

Face à l'augmentation inévitable de ses dépenses de fonctionnement, Colmar peut compter sur des recettes dynamiques pour 2023. Hors recettes exceptionnelles, les recettes de fonctionnement ont enregistré une hausse de **3 852 K€** pour atteindre **106 315K€**, soit **3,76%** de 2022 à 2023.

Ce dynamisme a été particulièrement poussé par :

- Les recettes fiscales via notamment l'actualisation législative des bases : **+ 2 812 K€** ;
- Les produits de service grâce à la refonte de la politique tarifaire : **+ 1 067 K€**.

Pour autant, la capacité d'autofinancement brute en 2023 est en baisse avec **26,4 M€** contre **27,2 M€** en 2022. Colmar n'échappe donc plus à l'effet de ciseau en raison des fortes contraintes, notamment exogènes, qui pèsent sur ses dépenses réelles de fonctionnement.

Au moyen principal d'un autofinancement qui reste malgré toute solide malgré l'impact du macroenvironnement, Colmar a souhaité poursuivre programme d'investissement ambitieux : **34 626 K€** de dépenses d'équipement réalisées en 2023, niveau correspondant quasiment à celui d'avant-crise. Par ailleurs, il faut noter un report des dépenses engagées en 2023 sur 2024 à hauteur de **15 252 K€**. Le programme d'investissement priorise le cadre de vie des habitants et les espaces publics.

Malgré ce programme d'investissements particulièrement important, la Ville de Colmar s'est désendettée de **6,8 M€** en 2023. La cession de participation des parts de la SCCU à Vialis (sortie d'actifs de 13 M€) est arrivée à point nommé pour financer nos investissements, compte tenu de la remontée des taux directeurs de la BCE et donc des taux d'intérêts bancaires.

## I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A. Des recettes réelles de fonctionnement consolidées en 2023

Chapitre	Recettes réelles de fonctionnement	CA 2022	CA 2023	Ecart en €	Ecart en %
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	16 349 213,83 €	17 416 184,26 €	1 066 970,43 €	6,53%
73	Impôts et taxes	60 664 619,69 €	63 476 190,66 €	2 811 570,97 €	4,63%
74	Dotations, subventions et participations	21 580 992,82 €	21 231 049,07 €	-349 943,75 €	-1,62%
75	Autres produits de gestion courante	1 997 438,09 €	2 367 160,52 €	369 722,43 €	18,51%
76	Produits financiers	924 383,87 €	748 394,71 €	-175 989,16 €	-19,04%
77	Produits exceptionnels	1 976 221,73 €	13 586 032,39 €	11 609 810,66 €	587,48%
013	Atténuations de charges	946 061,72 €	1 075 955,24 €	129 893,52 €	13,73%
Total		104 438 931,75 €	119 900 966,85 €	15 462 035,10 €	14,80%

Les recettes de fonctionnement enregistrent un fort rebond de **15 462 K€** pour atteindre **119 901 K€ (+ 14,80%)** en 2023, contre **104 439 K€** en 2022. Hors recettes exceptionnelles, les recettes de fonctionnement ont enregistré une hausse de **3 852 K€** pour atteindre **106 315K€**, soit **3,76%**.

En 2023, trois postes enregistrent les plus fortes progressions, à savoir :

- les recettes tarifaires : **+ 1 067 K€**
- les recettes fiscales : **+ 2 812 K€**
- les produits exceptionnels : **+ 11 610 K€**.

## 1. Chapitre 70 – Produits des services

Nature	Produits des services, du domaine et ventes diverses	CA 2022	CA 2023	Ecart en €	Ecart en %
701	Ventes de produits finis	2 491,31 €	6 396,96 €	3 905,65 €	156,77%
702	Ventes de récoltes et de produits forestiers	403 955,25 €	530 765,30 €	126 810,05 €	31,39%
703	Redevances et recettes d'utilisation du domaine	7 685 025,60 €	8 099 379,67 €	414 354,07 €	5,39%
704	Travaux	44 355,67 €	128 913,18 €	84 557,51 €	190,64%
706	Prestations de services	5 148 966,11 €	5 469 029,89 €	320 063,78 €	6,22%
708	Autres produits	3 064 419,89 €	3 181 699,26 €	117 279,37 €	3,83%
Total		16 349 213,83 €	17 416 184,26 €	1 066 970,43 €	6,53%

Les produits des services ont constitué un élément essentiel du dynamisme des recettes réelles de fonctionnement jusqu'en 2019. La pandémie a déclenché un véritable big bang qui a stoppé net ce dynamisme et a fait revenir ces recettes à leur niveau de 2014.

Après la reprise des activités et événements en 2022, les produits des services en 2023 dépassent enfin leur niveau de 2019. Entre 2022 et 2023, ils ont progressé de **+ 6,53 %**.

Cette évolution résulte principalement des 2 postes suivants :

### a) *Les recettes de stationnement*

Les recettes de stationnement atteignent **7 732 K€** en 2023 contre **7 404 K€** en 2022 soit **+ 328K€** (**6 606 K€** en 2019 soit **+ 1 126 K€**).

Après un timide retour en 2021 encore marquée par un confinement jusqu'en mai, la relance de la fréquentation touristique en 2022, puis son accroissement en 2023, et surtout la mise en place d'une tarification intelligente ont permis de relancer les recettes de stationnement :

- Les résidents peuvent stationner en zone orange et verte pour 15 € par mois ou 180 € par an, au lieu de 430 € à 600 € par an auparavant, ce qui a eu pour effet de multiplier le nombre d'abonnements par 6 ;
- Les professionnels et salariés en zone payante peuvent désormais bénéficier de tarifs préférentiels avec un abonnement à 20 € ou 240 € par an par mois sans restriction de zones, contre 652 € avec restrictions auparavant, ce qui a eu pour effet de multiplier le nombre d'abonnements par 130 ;
- Un tarif de 3 € pour 24h de stationnement dans les parkings Lacarre, Saint-Josse et Bleyle a été instauré pour favoriser l'attractivité du centre-ville et faciliter les déplacements en train ;
- La zone de stationnement payant est en cours d'extension afin de favoriser la rotation des véhicules et faciliter le stationnement des habitants.

- + 100 K€** pour le stationnement en surface par rapport à 2022 (+ **415 K€** par rapport à 2019) ;
- + 264 K€** pour le stationnement en ouvrage par rapport à 2022 (+ **411 K€** par rapport à 2019) ;
- 36 K€** pour le forfait de post-stationnement qui est acquitté par les usagers en cas de stationnement non payé ou insuffisamment réglé.

b) *Les prestations de services*

Les prestations de services atteignent **5 469 K€** en 2023 contre **5 149 K€** en 2022, soit **+ 320 K€**. Malgré « un retour à la vie normale » et le retour des activités, des animations et des événements, les produits des services n'atteignent toujours pas leur niveau de 2019 (**5 653 K€**).

En effet, si les activités et événements ont repris, la fréquentation de certains établissements, notamment les crèches, est plus faible qu'avant la crise sanitaire.

Les droits d'entrée des piscines ont diminué, essentiellement dû à la fermeture de la piscine Aqualia pendant l'été 2023.

Ainsi, les principales prestations de services ont évolué comme suit :

Prestations de services	CA 2019	CA 2022	CA 2023	Ecart en € 2019/2023	Ecart en € 2022/2023
Redevance Vialis	2 420 320,00 €	2 598 960,00 €	<b>2 731 960,00 €</b>	311 640,00 €	133 000,00 €
Prestations de services à caractère sportif et de loisirs	816 766,50 €	686 958,50 €	<b>600 643,05 €</b>	-216 123,45 €	-86 315,45 €
Participations des familles pour les crèches	783 359,37 €	694 438,18 €	<b>733 198,63 €</b>	-50 160,74 €	38 760,45 €
Participations des familles pour les centres socio-culturels	34 197,97 €	40 731,63 €	<b>66 769,78 €</b>	32 571,81 €	26 038,15 €
Prestations de services pour l'Auberge de Jeunesse	312 538,36 €	237 402,31 €	<b>319 636,03 €</b>	7 097,67 €	82 233,72 €
Prestations de services à caractère culturel	1 077 712,68 €	878 765,34 €	<b>883 892,74 €</b>	-193 819,94 €	5 127,40 €
<i>Conservatoire / Ecole Maitrisienne</i>	<i>545 192,55 €</i>	<i>443 360,00 €</i>	<b><i>307 327,33 €</i></b>	<i>-237 865,22 €</i>	<i>-136 032,67 €</i>
<i>Théâtre / Salle de Spectacle Europe</i>	<i>206 432,89 €</i>	<i>184 593,39 €</i>	<b><i>244 045,19 €</i></b>	<i>37 612,30 €</i>	<i>59 451,80 €</i>
<i>Musée Bartholdi</i>	<i>105 426,69 €</i>	<i>95 763,72 €</i>	<b><i>110 026,49 €</i></b>	<i>4 599,80 €</i>	<i>14 262,77 €</i>
<i>Ecole d'Arts Plastiques</i>	<i>63 804,87 €</i>	<i>32 040,69 €</i>	<b><i>65 704,00 €</i></b>	<i>1 899,13 €</i>	<i>33 663,31 €</i>
<i>Bibliothèques</i>	<i>62 077,31 €</i>	<i>52 376,32 €</i>	<b><i>54 114,33 €</i></b>	<i>-7 962,98 €</i>	<i>1 738,01 €</i>
<i>Ciné Pass / Manifestations Jeune Public</i>	<i>94 778,37 €</i>	<i>70 631,22 €</i>	<b><i>102 675,40 €</i></b>	<i>7 897,03 €</i>	<i>32 044,18 €</i>

## 2. Chapitre 73 – Impôts et taxes

Nature	Impôts et taxes	CA 2022	CA 2023	Ecart en €	Ecart en %
73111	Contributions directes	32 234 665,00 €	34 656 246,00 €	2 421 581,00 €	7,51%
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	110 192,00 €	125 989,00 €	15 797,00 €	14,34%
73211	Attribution de compensation	17 321 947,00 €	17 052 567,00 €	-269 380,00 €	-1,56%
73212	Dotations de solidarité communautaire	3 898 431,00 €	3 898 431,00 €	0,00 €	0,00%
73221	F.N.G.I.R.	255 569,00 €	255 569,00 €	0,00 €	0,00%
7336	Droits de place	753 190,02 €	962 604,54 €	209 414,52 €	27,80%
7344	Taxe sur les déchets stockés	25 996,34 €	102 320,00 €	76 323,66 €	293,59%
7351	Taxe sur l'électricité	1 148 208,18 €	1 334 940,88 €	186 732,70 €	16,26%
7362	Taxe de séjour	1 008 649,99 €	1 902 392,58 €	893 742,59 €	88,61%
7363	Impôt sur les spectacles	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00%
7368	Taxe locale sur la publicité extérieure	709 306,70 €	732 702,57 €	23 395,87 €	3,30%
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	3 164 255,46 €	2 318 497,09 €	-845 758,37 €	-26,73%
7388	Autres taxes diverses	34 191,00 €	133 913,00 €	99 722,00 €	291,66%
<b>Total</b>		<b>60 664 619,69 €</b>	<b>63 476 190,66 €</b>	<b>2 811 570,97 €</b>	<b>4,63%</b>

Les impôts et taxes sont globalement en croissance de **4,63%** pour atteindre **63 476 K€** en 2023 contre **60 665 K€** en 2022, soit **+ 2 812 K€**.

### a) Les contributions directes à l'épreuve des réformes nationales

Les contributions directes ont été perturbées par les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation (TH) pour les collectivités locales, qui s'est accompagnée d'un nouveau schéma de financement.

Nature	Impôts et taxes	CA 2022	CA 2023	Ecart en €	Ecart en %
73111	Taxe foncière sur les propriétés bâties	29 237 780,00 €	30 951 512,00 €	1 713 732,00 €	5,86%
73111	Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	380 401,00 €	413 133,00 €	32 732,00 €	8,60%
73111	Taxe d'habitation	684 111,00 €	1 176 814,00 €	492 703,00 €	72,02%
73111	Taxe d'habitation sur les logements vacants	226 409,00 €	307 015,00 €	80 606,00 €	35,60%
73111	Coefficient correcteur	1 705 964,00 €	1 807 772,00 €	101 808,00 €	5,97%
<b>Total</b>		<b>32 234 665,00 €</b>	<b>34 656 246,00 €</b>	<b>2 421 581,00 €</b>	<b>7,51%</b>

Depuis 2023, la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants, pour un montant total de **1 484 K€**.

Pour compenser la perte de produit résultant de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, l'Etat a transféré la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes. Dans ces conditions, la taxe foncière est à présent intégralement affectée au bloc communal.

Lorsque la part départementale est moins élevée que la taxe d'habitation supprimée, les communes bénéficient d'un coefficient correcteur. C'est le cas pour Colmar (**1 808 K€** en 2023).

A Colmar, les produits de taxes foncières augmentent de **1 747 K€** en 2023, sous l'effet principal du coefficient législatif de revalorisation des bases voté par le Parlement en loi de finances pour 2023, soit **+ 5,90%**.

Les contributions directes s'établissent à **34 656 K€** en 2023 contre **32 235 K€** en 2022, soit une hausse de **+ 7,51%**.

b) *Pas de hausse des taux d'imposition par la Ville de Colmar depuis 2014*



**Conformément à l'engagement pris dans le cadre de la nouvelle mandature, les taux d'imposition de fiscalité directe locale n'ont pas augmenté en 2023.**

c) *Evolution des autres recettes fiscales*

Les principales autres recettes fiscales ont évolué comme suit :

- 269 K€** pour l'attribution de compensation versée par Colmar Agglomération, qui revient à son niveau normal, suite à un reliquat versé en 2022 ;
- + 209 K€** pour les droits de place qui dépassent largement leur niveau d'avant-crise sanitaire, en raison de la hausse des tarifs d'occupation du domaine public, mais aussi de nouvelles activités accueillies sur le domaine public (grande roue et luge du marché de Noël) ;
- + 187 K€** pour la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE), remplacée en 2023 par la taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité ;
- + 894 K€** pour les produits de taxe de séjour, du fait d'une fréquentation touristique record et de la hausse des tarifs ;
- 846 K€** pour les droits de mutation, lourdement affectés par la faible activité du marché immobilier en raison de la remontée des taux d'intérêt.

### 3. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Nature	Dotations, subventions et participations	CA 2022	CA 2023	Ecart en €	Ecart en %
741	D.G.F.	13 597 350,00 €	13 757 252,00 €	159 902,00 €	1,18%
744	F.C.T.V.A.	284 843,49 €	267 777,66 €	-17 065,83 €	-5,99%
745	Dotation spéciale au titre des instituteurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
746	Dotation générale de décentralisation	135 712,00 €	139 712,00 €	4 000,00 €	2,95%
747	Participations	4 290 383,11 €	3 519 580,50 €	-770 802,61 €	-17,97%
748	Autres attributions et participations	3 272 704,22 €	3 546 726,91 €	274 022,69 €	8,37%
<b>Total</b>		<b>21 580 992,82 €</b>	<b>21 231 049,07 €</b>	<b>-349 943,75 €</b>	<b>-1,62%</b>

Les dotations, subventions et participations diminuent de **- 1,62%**, passant de **21 581 K€** en 2022 à **21 231 K€** en 2023.

#### a) Les dotations de l'Etat restent globalement stables

Nature	Dotations de l'Etat	CA 2022	CA 2023	Ecart en €	Ecart en %
7411	Dotation forfaitaire	8 842 327,00 €	8 802 405,00 €	-39 922,00 €	-0,45%
74123	Dotation de solidarité urbaine	3 627 957,00 €	3 784 001,00 €	156 044,00 €	4,30%
74127	Dotation nationale de péréquation	1 127 066,00 €	1 170 846,00 €	43 780,00 €	3,88%
744	F.C.T.V.A.	284 843,49 €	267 777,66 €	-17 065,83 €	-5,99%
746	Dotation générale de décentralisation	135 712,00 €	139 712,00 €	4 000,00 €	2,95%
7484	Dotation de recensement	12 607,00 €	12 900,00 €	293,00 €	2,32%
7485	Dotation pour les titres sécurisés	62 520,00 €	90 500,00 €	27 980,00 €	44,75%
<b>Total</b>		<b>14 093 032,49 €</b>	<b>14 268 141,66 €</b>	<b>175 109,17 €</b>	<b>1,24%</b>

#### (i) La dotation globale forfaitaire

Chaque année, toute augmentation liée à la péréquation (progression de la dotation de solidarité urbaine notamment) ou à la croissance démographique était financée par la baisse d'autres composantes de la dotation globale forfaitaire (DGF) par un effet d'écrêtement.

Toutefois, exceptionnellement pour 2023, toute augmentation a été financée par l'Etat au travers du déficit public.

Pour Colmar, la dotation forfaitaire a légèrement baissé de **- 40 K€** pour atteindre **8 802 K€** en 2023 contre **8 842 K€** en 2022 sous l'effet de la diminution de la population INSEE.

*(ii) La dotation de solidarité urbaine*

La Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Au niveau national, l'enveloppe de DSU a progressé de + 3,5 % en 2023. Pour Colmar, la DSU a augmenté de **+ 156 K €** en 2023, soit + 4,30%, pour s'établir à **3 784 K€**.

*(iii) La dotation nationale de péréquation*

La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) a pour objectif de corriger les insuffisances de potentiel financier et de faiblesse de la base d'imposition sur les entreprises.

Il avait été craint que la réforme nationale des modes de calcul du potentiel financier et de l'effort fiscal, suite à la suppression de la taxe d'habitation, bouscule les équilibres et fasse perdre à Colmar le bénéfice de la DNP. Si cette hypothèse avait été vérifiée, la Ville de Colmar aurait perdu près de 50% de DNP en 2023, soit 550 K€, avant qu'elle ne disparaisse totalement en 2024. Mais il apparaît que Colmar rentre bien dans le cas n°2 d'éligibilité à la DNP.

Pour Colmar, la DNP atteint **1 171 K€** en 2023, une hausse même de **44 K€**.

*(iv) Les autres dotations*

Les autres dotations sont composées des dispositifs suivants :

- le volet fonctionnement du FCTVA, en légère diminution en 2023 (**- 17 K€**) ;
- la dotation globale de décentralisation stable en 2023.

b) Les compensations fiscales de l'Etat

Nature	Compensations fiscales et péréquation	CA 2022	CA 2023	Ecart en €	Ecart en %
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	5 733,00 €	6 303,00 €	570,00 €	9,94%
748313	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	49 852,00 €	49 852,00 €	0,00 €	0,00%
74832	Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle	101 780,26 €	101 135,91 €	-644,35 €	-0,63%
74834	État - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	3 038 804,00 €	3 273 128,00 €	234 324,00 €	7,71%
Total		3 196 169,26 €	3 430 418,91 €	234 249,65 €	7,33%

Les compensations fiscales ont vocation à compenser les dépenses supplémentaires liées à des transferts de compétences et les pertes de recettes subies par les collectivités locales du fait des exonérations et des dégrèvements décidés par le législateur. Elles reflètent également la perte progressive d'autonomie financière des collectivités locales.

Les compensations de l'Etat suivent le rythme d'actualisation législative des bases fiscales et l'évolution des grilles tarifaires des locaux professionnels. Les compensations évoluent donc peu ou prou comme les contributions directes pour atteindre **3 430 K€** en 2023, soit **+ 234 K€**.

c) L'évolution des subventions

Nature	Autres dotations et participations	CA 2022	CA 2023	Ecart en €	Ecart en %
74718	Etat	814 289,72 €	213 346,78 €	-600 942,94 €	-73,80%
7472	Régions	75 100,00 €	39 896,70 €	-35 203,30 €	-46,88%
7473	Départements	194 738,74 €	182 390,31 €	-12 348,43 €	-6,34%
7474	Communes	80,00 €	80,00 €	0,00 €	0,00%
7475	Groupements de collectivités	5 000,00 €	0,00 €	-5 000,00 €	-100,00%
7478	Autres organismes	3 201 174,65 €	3 083 866,71 €	-117 307,94 €	-3,66%
7488	Autres attributions et participations	1 407,96 €	12 908,00 €	11 500,04 €	816,79%
Total		4 291 791,07 €	3 532 488,50 €	-759 302,57 €	-17,69%

Ce recul important s'explique principalement par les dispositifs de soutien exceptionnels dont a pu bénéficier la Ville de Colmar en 2022, comme :

- **336 K€** suite à la perception de l'enveloppe de l'Etat pour le label « Cité Educative » en 2022 pour 3 ans ;
- **159 K€** suite à la mobilisation en 2022 des fonds du Ministère des Affaires étrangères et reversée pour la coopération décentralisée au Cameroun ;
- **24 K€** suite au versement de la dotation de l'Etat pour l'organisation des élections 2022.

#### 4. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Nature	Autres produits de gestion courante	CA 2022	CA 2023	Ecart en €	Ecart en %
752	Revenus des immeubles	1 158 460,95 €	1 322 921,59 €	164 460,64 €	14,20%
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	800 109,68 €	994 310,44 €	194 200,76 €	24,27%
758	Produits divers de gestion courante	38 867,46 €	49 928,49 €	11 061,03 €	28,46%
<b>Total</b>		<b>1 997 438,09 €</b>	<b>2 367 160,52 €</b>	<b>369 722,43 €</b>	<b>18,51%</b>

Ce chapitre augmente de **370 K€** passant de **1 997 K€** en 2022 à **2 367 K€** en 2023.

**+ 164 K€** pour les recettes de loyers et de mises à disposition qui ont augmenté compte tenu de la reprise des activités associatives et des locations de salles pour les particuliers ;

**+ 194 K€** en raison du retour à la normale en matière de perception des redevances liées à l'exploitation du Parc Expo (exonération partielle exceptionnelle de 144 K€ accordée en 2022).

#### 5. Chapitre 76 – Produits financiers

Nature	Autres produits de gestion courante	CA 2022	CA 2023	Ecart en €	Ecart en %
761	Produits de participations	202 900,00 €	0,00 €	-202 900,00 €	-100,00%
7621	Produits des autres immobilisations financières - encaissés à l'échéance	721 000,00 €	721 000,00 €	0,00 €	0,00%
764	Revenus des valeurs mobilières de placement	483,87 €	803,80 €	319,93 €	66,12%
768	Autres produits financiers	0,00 €	26 590,91 €	26 590,91 €	-
<b>Total</b>		<b>924 383,87 €</b>	<b>748 394,71 €</b>	<b>-175 989,16 €</b>	<b>-19,04%</b>

Les produits financiers concernent principalement le versement des dividendes de Vialis pour **721 K€**.

Ce chapitre diminue de **176 K€** notamment suite à la cession des actions de la Société Colmarienne de Chauffage Urbain (S.C.C.U.).

## 6. Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Nature	Produits exceptionnels	CA 2022	CA 2023	Ecart en €	Ecart en %
7711	Dédits et pénalités perçus	21 500,00 €	35 620,72 €	14 120,72 €	65,68%
7713	Libéralités reçues	12 213,58 €	0,00 €	-12 213,58 €	-100,00%
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	0,00 €	33,20 €	33,20 €	
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	65 565,47 €	7 141,25 €	-58 424,22 €	-89,11%
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	17 967,54 €	46 151,55 €	28 184,01 €	156,86%
775	Produits des cessions d'immobilisations	1 504 466,00 €	13 129 052,76 €	11 624 586,76 €	772,67%
7788	Produits exceptionnels divers	354 509,14 €	368 032,91 €	13 523,77 €	3,81%
<b>Total</b>		<b>1 976 221,73 €</b>	<b>13 586 032,39 €</b>	<b>11 609 810,66 €</b>	<b>587,48%</b>

Il s'agit des produits indépendants des opérations de gestion courante qui ne sont pas appelés à se renouveler dans le temps. Au total, ils s'élèvent à **13 586 K€** en 2023, contre **1 976 K€** en 2022.

En 2023, les produits exceptionnels sont principalement constitués des recettes de cessions qui se sont élevées à **13 129 K€**, avec notamment :

- 13 000 K€** pour la vente des 2029 actions SCCU ;
- 104 K€** pour la vente de diverses parcelles de terrain ;
- 23 K€** pour la vente ou la reprise de véhicules.

## 7. Chapitre 013 – Atténuations de charges

Nature	Atténuations de charges	CA 2022	CA 2023	Ecart en €	Ecart en %
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	91 589,72 €	112 691,13 €	21 101,41 €	23,04%
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	2 987,00 €	91 329,11 €	88 342,11 €	2957,55%
6479	Remboursements sur autres charges sociales	851 485,00 €	871 935,00 €	20 450,00 €	2,40%
<b>Total</b>		<b>946 061,72 €</b>	<b>1 075 955,24 €</b>	<b>129 893,52 €</b>	<b>13,73%</b>

Elles atteignent **1 075 K€** en 2023 contre **946 K€** en 2022. Ces recettes sont principalement composées :

- 113 K€** des remboursements des indemnités journalières, de congés de paternité et de régularisations diverses ;
- 91 K€** des remboursements de la prime d'inflation et des cotisations ;
- 872 K€** de la participation des agents de la Ville de Colmar au titre des tickets restaurants.

## B. La hausse des dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste

Chapitre	Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2022	CA 2023	Ecart en €	Ecart en %
011	Charges à caractère général	18 861 841,04 €	19 982 836,23 €	1 120 995,19 €	5,94%
012	Charges de personnel et frais assimilés	46 214 832,10 €	48 282 257,51 €	2 067 425,41 €	4,47%
014	Atténuations de produits	228 862,62 €	570 976,68 €	342 114,06 €	149,48%
65	Autres charges de gestion courante	8 766 330,91 €	9 369 454,38 €	603 123,47 €	6,88%
66	Charges financières	1 100 982,88 €	1 353 693,84 €	252 710,96 €	22,95%
67	Charges exceptionnelles	432 878,73 €	312 731,98 €	-120 146,75 €	-27,76%
<b>Total</b>		<b>75 605 728,28 €</b>	<b>79 871 950,62 €</b>	<b>4 266 222,34 €</b>	<b>5,64%</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent un fort rebond de **4 266 K€** pour atteindre **79 872 K€ (+ 5,64%)** en 2023 contre **75 606 K€** en 2022.

En 2023, deux postes enregistrent les plus fortes progressions, à savoir :

- les charges à caractère général : **+ 1 121 K€**
- les charges de personnel : **+ 2 067 K€**

### 1. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Nature	Charges à caractère général	CA 2022	CA 2023	Ecart en €	Ecart en %
60	Achats et variation des stocks	6 966 986,27 €	7 477 370,85 €	510 384,58 €	7,33%
61	Services extérieurs	6 221 708,30 €	6 203 109,60 €	-18 598,70 €	-0,30%
62	Autres services extérieurs	4 912 197,70 €	5 469 537,01 €	557 339,31 €	11,35%
63	Impôts et taxes	760 948,77 €	832 818,77 €	71 870,00 €	9,44%
<b>Total</b>		<b>18 861 841,04 €</b>	<b>19 982 836,23 €</b>	<b>1 120 995,19 €</b>	<b>5,94%</b>

Les charges à caractère général regroupant les dépenses de fournitures, d'alimentation, de fluides, d'entretien, de maintenance et d'autres prestations de services, s'établissent à **19 983 K€** en 2023 contre **18 862 K€** en 2022, soit une augmentation de **1 121 K€ (+ 5,94%)**.

Nature	Charges à caractère général	CA 2022	CA 2023	Ecart en €	Ecart en %
FLUIDES		4 468 059,59 €	4 312 734,90 €	-155 324,69 €	-3,48%
60611	Eau et assainissement	378 420,74	375 608,26	-2 812,48 €	-0,74%
60612	Energie - Electricité	2 627 607,78	2 282 930,47	-344 677,31 €	-13,12%
60613	Chauffage urbain	1 108 138,54	1 257 436,75	149 298,21 €	13,47%
60621	Combustibles	13 636,66	8 579,75	-5 056,91 €	-37,08%
60622	Carburants	340 255,87	388 179,67	47 923,80 €	14,08%
ANIMATIONS EVENEMENTS ET DISPOSITIFS		2 284 999,03 €	2 663 448,65 €	378 449,62 €	16,56%
6042	Achats de prestations de services	227 733,50	551 279,35	323 545,85 €	142,07%
60623	Alimentation	72 361,48	85 805,83	13 444,35 €	18,58%
6135	Locations mobilières	330 171,06	403 867,52	73 696,46 €	22,32%
6228	Divers	541 336,30	333 535,74	-207 800,56 €	-38,39%
6232	Fêtes et cérémonies	5 268,52	5 437,48	168,96 €	3,21%
6247	Transports collectifs	155 690,69	161 128,10	5 437,41 €	3,49%
6257	Réceptions	145 424,10	210 915,71	65 491,61 €	45,03%
6288	Autres prestations extérieures	807 013,38	911 478,92	104 465,54 €	12,94%
FOURNITURES ET PRESTATIONS SANITAIRES		1 549 796,37 €	1 878 666,88 €	328 870,51 €	21,22%
60631	Fournitures d'entretien	169 982,57	253 070,38	83 087,81 €	48,88%
6283	Prestations de nettoyage	1 379 813,80	1 625 596,50	245 782,70 €	17,81%
ENTRETIEN MAINTENANCE		5 224 110,51 €	5 260 417,78 €	36 307,27 €	0,69%
60632	Fournitures de petit équipement	138 390,37	153 785,56	15 395,19 €	11,12%
6068	Autres matières et fournitures	1 183 413,21	1 331 192,20	147 778,99 €	12,49%
615	Entretien	2 895 901,35	2 711 825,97	-184 075,38 €	-6,36%
6156	Maintenance	1 006 405,58	1 063 614,05	57 208,47 €	5,68%
LIVRES ET FOURNITURES SCOLAIRES		432 455,33 €	445 709,71 €	13 254,38 €	3,06%
6065	Livres et assimilés	224 883,92	228 332,55	3 448,63 €	1,53%
6067	Fournitures scolaires	156 741,95	157 962,25	1 220,30 €	0,78%
6182	Documentation générale et technique	50 829,46	59 414,91	8 585,45 €	16,89%
AUTRES		2 853 266,79 €	2 937 583,25 €	84 316,46 €	2,96%
611	Contrats de prestations de services	1 266 254,90	1 279 574,23	13 319,33 €	1,05%
6161	Assurances	382 720,67	392 590,78	9 870,11 €	2,58%
6184	Formations	141 889,42	167 254,92	25 365,50 €	17,88%
6261	Frais de télécommunication	102 831,60	92 792,28	-10 039,32 €	-9,76%
6262	Frais d'affranchissement	145 260,46	165 561,08	20 300,62 €	13,98%
6282	Frais de gardiennage	814 309,74	839 809,96	25 500,22 €	3,13%
DIVERS		2 049 153,42 €	2 484 275,06 €	435 121,64 €	21,23%
Autres charges à caractère général		2 049 153,42	2 484 275,06	435 121,64 €	21,23%
<b>Total</b>		<b>18 861 841,04 €</b>	<b>19 982 836,23 €</b>	<b>1 120 995,19 €</b>	<b>5,94%</b>

a) *Sur les fluides* : **4 313 K€**, soit - **155 K€**

- **345 K€** pour l'électricité. Cette baisse est liée au fait que Colmar a mis en place un nombre important de mesures destinées à produire de réelles économies d'énergie :

- optimisations relatives à l'éclairage public (*extinction de l'éclairage*)
- mise en place d'un programme de passage en LED
- mesures au niveau du fonctionnement des marchés de Noël (*interdiction des chauffages extérieurs, utilisation de guirlandes lumineuses en LED...*)

+ **149 K€** pour le chauffage urbain (hausse générale tarifaire du chauffage urbain de 30%)

+ **48 K€** pour les carburants

b) *Sur les animations, activités, évènements et dispositifs* : **2 663 K€**, soit + **378 K€**

+ **378 K€** pour le dynamisme de la vie locale à travers les prestations de service, les activités, les animations et les évènements organisés pour les Colmariens.

*Exemples d'actions nouvelles* : Les actions de la Cité éducative, le « Labo Bartho », l'exposition « Dinosaures », la montée en puissance du Pass'Sport Santé, l'organisation d'une fan-zone pour la Coupe du Monde de Rugby, l'UTMB, les 70 ans de la Route des Vins, le concert de Barbara Hendricks, la 1ère édition de Colmar Fascht et les 1200 ans de Colmar.

c) *Sur les fournitures sanitaires et prestations de nettoyage* : **1 879 K€**, soit + **329 K€**

+ **83 K€** pour les fournitures sanitaires ;

+ **246 K€** pour les frais de nettoyage

La collectivité a continué à progressivement recourir à l'externalisation.

d) *Sur les autres charges* : **2 484 K€**, soit + **435 K€**

*Prestations de déménagement* : **169 K€**, soit + **154 K€**

+ **94 K€** pour le déménagement des archives municipales dans leurs nouveaux locaux rue des Jardins. Ce sont des milliers de documents retraçant l'histoire de Colmar, dont les plus anciens datent du 13ème siècle, qui vont trouver place dans un bâtiment répondant à des normes de conservation et d'accessibilité élevées ;

+ **48 K€** pour le déménagement d'une partie des collections du Musée d'Histoire Naturelle pour une meilleure conservation.

*Divers autres* :

+ **29 K€** suite à l'envolée du coût des matières premières ;

+ **40 K€** pour les vêtements de travail suite à l'augmentation des effectifs ;

+ **56 K€** pour les droits de diffusions avec le retour des activités, des animations et des évènements (*Théâtre, Salle Europe, Coupe du monde de Rugby...*) ;

+ **53 K€** pour les honoraires d'avocats ;

+ **20 K€** pour les taxes foncières.

## 2. Chapitre 012 – Charges de personnel

Nature	Charges de personnel	CA 2022	CA 2023	Ecart en €	Ecart en %
621	Personnel extérieur à la collectivité	1 357 636,24 €	1 754 184,07 €	396 547,83 €	29,21%
6331	Versement de transport	153 850,00 €	200 534,21 €	46 684,21 €	30,34%
6332 6336 6338	Cotisations et autres impôts et taxes	352 271,00 €	386 694,00 €	34 423,00 €	9,77%
64	Charges de personnel et rémunérations	44 351 074,86 €	45 940 845,23 €	1 589 770,37 €	3,58%
Total		46 214 832,10 €	48 282 257,51 €	2 067 425,41 €	4,47%

En 2023, les dépenses de personnel augmentent de **4,47%** pour s'établir à **48 282 K€** contre **46 215 K€** en 2022.

Au 31 décembre 2023, la Ville de Colmar comptait 1034 effectifs à temps plein pour 1083 emplois budgétés contre 1 005 effectifs à temps plein au 31 décembre 2022 pour 1079 emplois budgétés, soit un taux de vacance de **4,5%** en 2023 (contre 6,9% en 2022). Cela illustre les efforts de la Ville de Colmar au niveau de la politique RH : attractivité, politique de rémunération, réorganisation du recrutement.

**+ 500 K€** pour pourvoir aux postes vacants.

La Ville a dû assumer les contraintes exogènes et endogènes classiques pour une collectivité :

**+ 800 K€** pour la hausse de 3,5% du point d'indice des fonctionnaires décidée par le Gouvernement au 1er juillet 2022 qui a représenté un effort de 800 K€ sur 6 mois en 2023 pour la collectivité ;

**+ 450 K€** pour la hausse de 1,5% du point d'indice des fonctionnaires décidée par le Gouvernement au 1er juillet 2023 qui a représenté un effort de 450 K€ sur 6 mois en 2023 pour la collectivité ;

**+ 200 K€** pour l'impact de l'effet Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) qui s'est traduit par le coût des avancements et des promotions ;

**+ 60 K€** pour l'extension des conditions d'éligibilité du forfait mobilité durable ;

**+ 34 K€** pour l'augmentation de sinistralité et du coût de la participation employeur pour les contrats de mutuelle.

Au total, les contraintes exogènes et endogènes représentent un coût de **+ 1 544 K€** en 2023.

La Ville de Colmar tient également à mener une politique de formation active à destination de ses agents :

**+ 24 K€** pour les dépenses externalisées de formation en 2023 (*dépenses imputées sur le chapitre 011*), soit 166 K€ en 2023, contre 142 K€ en 2022 et 89 K€ en 2019.

Il convient aussi d'insister sur les avantages sociaux mis en place par la Ville de Colmar :

Prévoyance 894 adhérents Coût : 78 K€	Complémentaire santé 569 adhérents Coût : 168 K€
Tickets restaurants Participation 50 % Coût net : 872 K€	Subvention versée au GAS Coût : 310 K€

Enfin, il faut noter également :

- la pérennisation de **200 emplois** d'été pour les jeunes de Colmar et de Colmar Agglomération durant les mois de juin, juillet et août, afin de favoriser l'insertion professionnelle, pour un coût de **265 K€** ;
- le renforcement de l'offre de missions de service civique pour les jeunes de Colmar et de Colmar Agglomération ;
- l'ouverture de 16 postes en apprentissage qui correspond à la mise en place d'une des actions du programme de l'actuelle municipalité.

### 3. Chapitre 014 – Atténuations de produits

Nature	Atténuations de produits	CA 2022	CA 2023	Ecart en €	Ecart en %
7391	Reversements et restitutions sur impôts et taxes	228 862,62 €	266 125,68 €	37 263,06 €	16,28%
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	0,00 €	304 851,00 €	304 851,00 €	#DIV/0!
<b>Total</b>		<b>228 862,62 €</b>	<b>570 976,68 €</b>	<b>342 114,06 €</b>	<b>149,48%</b>

Les atténuations de produits regroupent les reversements de tout ou partie de produits et atteignent **571 K€** en 2023 contre **228 K€** en 2022, soit une augmentation de **342 K€**.

En 2020, afin d'aider les communes face à la crise sanitaire, Colmar a bénéficié du dispositif appelé « filet de sécurité » mis en place par l'Etat pour **1 258 K€**. L'année 2021 ayant encore été fortement impactée par les mesures de restrictions sanitaires, le dispositif a été reconduit en se limitant à la perte des seules recettes fiscales. La loi de finances pour 2021 avait fixé un versement en deux temps :

- un premier acompte versé en fin d'année 2021 sur le fondement d'une estimation des pertes ;
- un ajustement à la hausse ou à la baisse en 2023, une fois connues les pertes réelles selon les données définitives issues des comptes de gestion 2021.

La Ville de Colmar qui ne devait plus prétendre au second dispositif avait pourtant reçu avec surprise un acompte de **303 K€** en 2021 qu'elle a dû au final rembourser en 2023.

#### 4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Chapitre	Autres charges de gestion courante	CA 2022	CA 2023	Ecart en €	Ecart en %
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	33 224,99 €	36 669,58 €	3 444,59 €	10,37%
653	Indemnités, frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers	671 147,21 €	659 132,90 €	-12 014,31 €	-1,79%
654	Pertes sur créances irrécouvrables	153 670,73 €	3 052,19 €	-150 618,54 €	-98,01%
655	Contingents et participations obligatoires	1 532 140,62 €	1 508 867,55 €	-23 273,07 €	-1,52%
657	Subventions de fonctionnement versées	6 376 135,69 €	7 161 722,74 €	785 587,05 €	12,32%
658	Charges diverses de la gestion courante	11,67 €	9,42 €	-2,25 €	-19,28%
<b>Total</b>		<b>8 766 330,91 €</b>	<b>9 369 454,38 €</b>	<b>603 123,47 €</b>	<b>6,88%</b>

Les autres charges de gestion courante augmentent de **6,88%** pour atteindre **9 369 K€** en 2023 contre **8 766 K€** en 2022.

Il est à relever les éléments suivants :

- 147 K€** suite à l'admission exceptionnelle en non-valeur des créances détenues envers le Domaine Viticole de Colmar en 2022 ;
- + 407 K€** pour la subvention de la Ville au CCAS suite à la diminution exceptionnelle opérée en 2022 (**- 339 K€**) compte tenu de son résultat excédentaire historique ;
- + 531 K€** liés à la hausse des subventions aux associations, notamment pour le retour du Festival International de Colmar (235 K€), pour l'organisation de l'Ultra Trail (30 K€) et de Criterium (8 K€), Stadium Racing (+ 43 K€), Société Schongauer (+ 20 K€), dans le cadre Contrat de Ville (+ 63 K€) et l'APSG en compensation de l'arrêt de la patinoire mobile (50 K€) ;
- 159 K€** suite à la mobilisation en 2022 des fonds du Ministère des Affaires étrangères et reversée pour la coopération décentralisée au Cameroun.

#### 5. Chapitre 66 – Charges financières

Chapitre	Charges financières	CA 2022	CA 2023	Ecart en €	Ecart en %
661	Intérêts réglés à l'échéance	1 031 230,98 €	1 328 326,18 €	297 095,20 €	28,81%
668	Autres charges financières	69 751,90 €	25 367,66 €	-44 384,24 €	-63,63%
<b>Total</b>		<b>1 100 982,88 €</b>	<b>1 353 693,84 €</b>	<b>252 710,96 €</b>	<b>22,95%</b>

Elles augmentent de **22,95%** pour atteindre **1 354 K€** en 2023 contre **1 101 K€** en 2022.

Cette hausse s'explique par le fait que 26% de l'encours est composé de prêts à taux variable ou de prêts indexés sur le Livret A. Compte tenu de la conjoncture, en 2023, le taux moyen des prêts à taux variable est passé de 2,97% à 5,10% générant ainsi une augmentation des charges d'intérêts.

Cependant, l'encours à taux variable reste relativement faible.

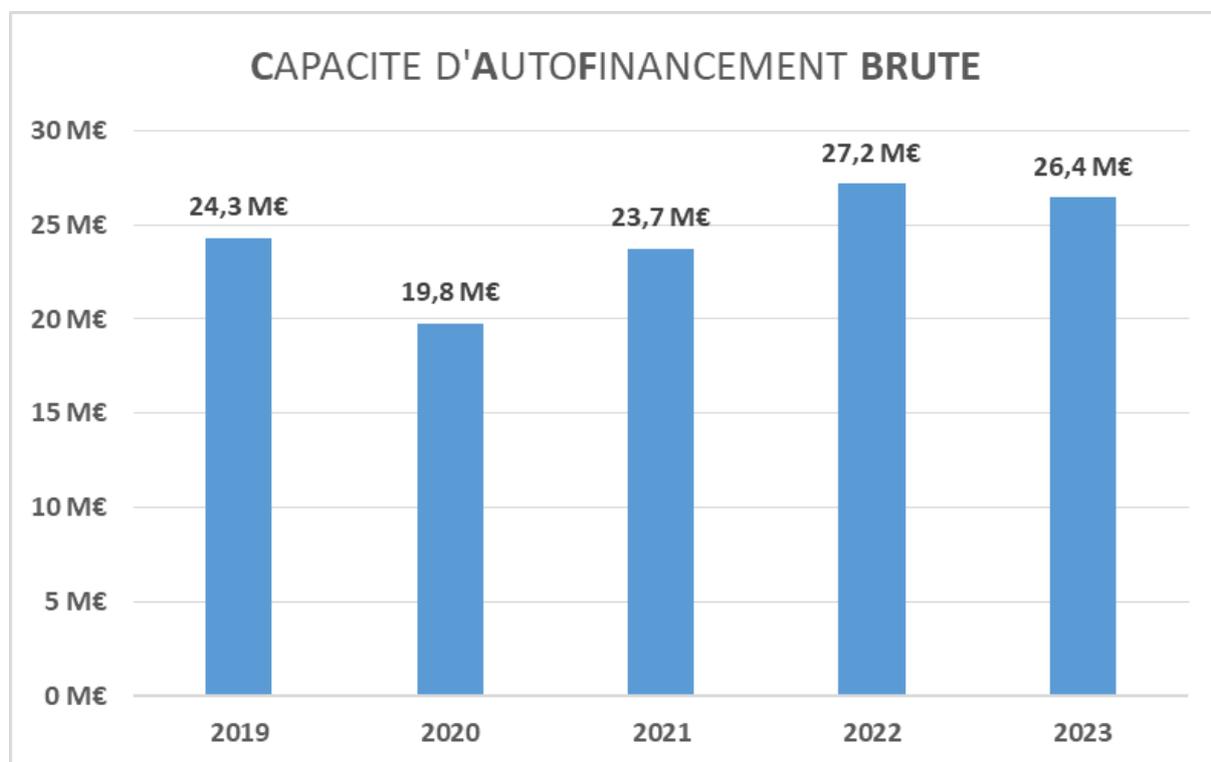
## 6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Chapitre	Charges exceptionnelles	CA 2022	CA 2023	Ecart en €	Ecart en %
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	39 926,03 €	111 829,18 €	71 903,15 €	180,09%
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	62 782,55 €	145 752,80 €	82 970,25 €	132,15%
674	Subventions de fonctionnement exceptionnelles	323 750,00 €	16 650,00 €	-307 100,00 €	-94,86%
678	Autres charges exceptionnelles	6 420,15 €	38 500,00 €	32 079,85 €	499,67%
<b>Total</b>		<b>432 878,73 €</b>	<b>312 731,98 €</b>	<b>-120 146,75 €</b>	<b>-27,76%</b>

Les charges exceptionnelles s'élèvent à **313 K€** en 2023 contre **433 K€** en 2022.

- + 61 K€** pour des intérêts moratoires versés ;
- + 92 K€** suite à l'annulation de factures des classes CHAM depuis le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2020/2021 validée par décision du Tribunal Administratif de Strasbourg (**+ 71K€**) ;
- 290 K€** suite à la sortie de la créance du Domaine Viticole en 2022 ;

## II. LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT IMPORTANTE MAIS FRAGILISEE



Avant crise-Covid, malgré les contraintes imposées par l'Etat à travers la succession de dispositifs qui réduisent les marges de manœuvre (contribution au redressement des finances publiques, écrêtement des dotations) ou l'autonomie des collectivités (contractualisation, suppression de la taxe d'habitation), la Ville de Colmar parvenait à dégager en 2019 une capacité d'autofinancement brute autour de **24 M€**.

Cependant, la crise sanitaire en 2020 est venue bouleverser cet équilibre. Alors que les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de **2,5%**, la commune a souffert de la chute de ses recettes réelles de fonctionnement (**- 8,9%**). Malgré l'impact direct de la crise sanitaire sur les finances communales, la Ville de Colmar est parvenue tout de même à dégager en 2020 une CAF brute à **19,8 M€**.

Par sa situation financière saine, la commune réussit en 2021 à retrouver son niveau d'épargne brute d'avant-crise. Pour autant, ses recettes réelles de fonctionnement n'égalent pas celles de 2019 : **97,1 M€** de recettes réelles hors cessions en 2021 contre **98,9 M€** en 2019. Mais, le confinement imposé encore jusqu'en mai 2021 et une inflation encore contenue maintiennent les dépenses réelles de fonctionnement à un niveau équivalent à 2020.

**En 2022 et en 2023, la commune subit la crise après-Covid et la crise énergétique de plein fouet** qui se traduisent par :

- Le retour de l'inflation qui s'établit à 11,7% sur 2 ans, une traduction directe de l'envolée spectaculaire du prix des matières premières agricoles et industrielles, expliquée à la fois par la reprise économique en 2021, les aléas climatiques et la guerre en Ukraine ;
- La flambée des prix de l'électricité et du gaz. Pour Colmar, le renouvellement du marché de fournitures d'électricité et de gaz en décembre 2021 a fait apparaître une augmentation du prix de 30%, soit un coût de **756 K€**, l'actualisation du tarif du chauffage urbain de + 30% a représenté un coût de **350 K€** ;
- La hausse des prix du carburant qui a occasionné un surcoût de **150 K€** également ;
- Le dégel du point d'indice de la fonction publique, une bonne nouvelle pour les agents, mais aux conséquences financières lourdes : **2 M€** sur 2022-2023 pour la Ville de Colmar.

Face à l'augmentation inévitable de ses dépenses de fonctionnement, Colmar peut compter sur le dynamisme de ses recettes qui se sont avérées dynamiques en 2023. Mais cela ne suffit pas à maintenir le niveau de sa capacité d'autofinancement.

Par rapport à 2019, année de référence avant la crise sanitaire, les dépenses réelles de fonctionnement passent logiquement de **73,6 M€** à **79,9 M€** en 2023, soit une hausse de **8,6%**. Or, entre 2019 et 2023, les recettes réelles de fonctionnement hors cessions augmentent de **7,9%**.

Ainsi, la capacité d'autofinancement brute en 2023 baisse pour atteindre **26,4 M€** en 2023 contre **27,2 M€** en 2022. Elle est cependant supérieure à 2019.

### III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### A. Des recettes d'investissement adaptées au financement des investissements

Chapitre	Recettes d'investissements	CA 2022	CA 2023	Ecart en €	Ecart en %
10	Dotations, fonds divers et réserves	16 085 060,64 €	19 393 540,74 €	3 308 480,10 €	20,57%
13	Subventions d'investissement	4 308 574,62 €	4 758 761,02 €	450 186,40 €	10,45%
16	Emprunts et dettes assimilées	4 000 000,00 €	713 022,85 €	-3 286 977,15 €	-82,17%
21	Immobilisations corporelles (échange de terrains)	583 601,51 €	7 878,48 €	-575 723,03 €	-98,65%
23	Immobilisations en cours	0,00 €	156 794,38 €	156 794,38 €	
27	Immobilisations financières	303 120,00 €	11 234,00 €	-291 886,00 €	-96,29%
45	Opérations pour le compte de tiers	5 302,25 €	214 832,42 €	209 530,17 €	3951,72%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 137 425,90 €	23 076 545,13 €	11 939 119,23 €	107,20%
<b>Total</b>	<b>Hors opérations d'ordre patrimoniales</b>	<b>36 423 084,92 €</b>	<b>48 332 609,02 €</b>	<b>11 909 524,10 €</b>	<b>32,70%</b>
041	Opérations d'ordre patrimoniales	766 080,11 €	3 338 355,44 €	2 572 275,33 €	335,77%
<b>Total</b>		<b>37 189 165,03 €</b>	<b>51 670 964,46 €</b>	<b>14 481 799,43 €</b>	<b>-91,02%</b>

Hors opérations d'ordre patrimoniales, les recettes d'investissement s'élèvent à **48 333 K€** en 2023 contre **36 423 K€** en 2022.

#### 1. Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

Nature	Dotations, fonds divers et réserves	CA 2022	CA 2023	Ecart en €	Ecart en %
10222	F.C.T.V.A	3 566 729,89 €	3 670 970,15 €	104 240,26 €	2,92%
10226	Taxe d'aménagement	1 281 651,58 €	1 541 787,79 €	260 136,21 €	20,30%
10251	Dons et legs en capital	112 779,80 €	0,00 €	-112 779,80 €	-100,00%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	11 123 899,37 €	14 180 782,80 €	3 056 883,43 €	27,48%
<b>Total</b>		<b>16 085 060,64 €</b>	<b>19 393 540,74 €</b>	<b>3 308 480,10 €</b>	<b>20,57%</b>

Les dotations, fonds divers et réserves atteignent **19 394 K€** en 2023 contre **16 085 K€** en 2022, soit une hausse de **20,57%**.

- 3 671 K€** de FCTVA qui porte sur les dépenses d'équipement réalisées au cours de l'exercice 2022 ;
- 1 542 K€** de taxe d'aménagement qui s'applique à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme ;

**14 181 K€** D'excédents de fonctionnement capitalisés constitués par la part des résultats excédentaires de la section de fonctionnement qui a été affectée au financement de l'investissement (soit une partie de l'autofinancement).

## 2. Chapitre 13 - Les subventions d'investissement

Nature	Subventions d'investissement	CA 2022	CA 2023	Ecart en €	Ecart en %
1311 - 1321	Subventions de l'Etat	1 267 282,36 €	498 905,51 €	-768 376,85 €	-60,63%
1312 - 1322	Subventions de la Région	504 999,70 €	124 177,50 €	-380 822,20 €	-75,41%
1313 - 1323	Subventions de la Collectivité Européenne d'Alsace	572 895,57 €	156 305,81 €	-416 589,76 €	-72,72%
13151 - 13251	Fonds de concours de Colmar Agglomération	362 630,40 €	1 765 557,09 €	1 402 926,69 €	386,88%
1318 - 1328	Autres subventions	337 868,59 €	703 314,11 €	365 445,52 €	108,16%
1342	Amendes de police	1 262 898,00 €	1 510 501,00 €	247 603,00 €	19,61%
<b>Total</b>		<b>4 308 574,62 €</b>	<b>4 758 761,02 €</b>	<b>450 186,40 €</b>	<b>10,45%</b>

Les subventions d'investissement se sont élevées à **4 759 K€** en 2023 contre **4 309 K€**, soit une hausse de **10,45%**.

Elles proviennent essentiellement de Colmar Agglomération, de la Région Grand Est, de la Collectivité Européenne d'Alsace et de l'Etat (principalement la DSIL et la DRAC).

Il est à noter **6 803 K€** de subventions qui seront reportées sur l'exercice 2024 correspondant à des subventions notifiées dont les projets d'équipement sont engagés.

Les subventions d'équipements les plus importantes perçues en 2023 :

- 1 360 K€** de Colmar Agglomération pour sa participation à la restructuration du parc et des ateliers municipaux ;
- 406 K€** de Colmar Agglomération pour sa participation à l'utilisation des infrastructures informatiques de la Ville ;
- 202 K€** de l'Etat pour la rénovation énergétique ;
- 124 K€** de la Région Grand Est pour la rénovation énergétique ;
- 303 K€** de l'Agence de l'Eau suite à des travaux de gestion intégrée des eaux pluviales ;
- 176 K€** de la Caisse d'Allocations Familiales pour les travaux dans les crèches et dans les centres socio-culturels ;
- 156 K€** de la Collectivité Européenne d'Alsace pour les travaux sur les routes départementales ;
- 86 K€** de l'Etat pour le développement de sécurisation des établissements scolaires et de dispositifs de cybersécurité ;
- 61 K€** de l'Etat afin de sécuriser les abords des sites retenus pour les JO 2024 ;
- 83 K€** de l'Etat pour le programme de mise en accessibilité.

A cela s'ajoutent les amendes de police pour **1 511 K€** affectées en investissement car destinées à améliorer les infrastructures de voirie et de sécurité routière.

### 3. Chapitre 16 - Les emprunts et dettes assimilées

Nature	Emprunts et dettes assimilés	CA 2022	CA 2023	Ecart en €	Ecart en %
16	Emprunts et dettes assimilés	4 000 000,00 €	713 022,85 €	-3 286 977,15 €	-82,17%
Total		4 000 000,00 €	713 022,85 €	-3 286 977,15 €	-82,17%

Pour la Ville de Colmar, le recours à l'emprunt en 2023 s'est limité à profiter du dispositif « Intracting » de la Banque des Territoires.

L'Intracting est un dispositif financier innovant qui consiste à réaliser des travaux de performance énergétique générant des économies d'énergie avec un temps de retour sur 10-13 ans.

Un plan exceptionnel d'économies d'énergie, portant essentiellement sur la poursuite du passage en LED de l'éclairage public et des bâtiments publics, est conduit par la Ville de Colmar. Cela lui a permis d'être éligible à ce dispositif particulièrement attractif. Ainsi, elle a bénéficié d'une avance de **710 K€** à un taux particulièrement intéressant de **0,75%**.

Au final, avec un remboursement en capital de **7 469 K€**, la Ville de Colmar s'est donc désendettée de **6 759 K€** en 2023.

### 4. Chapitres 040/041 - Les opérations d'ordre

Chapitre	Opérations d'ordre	CA 2022	CA 2023	Ecart en €	Ecart en %
040	Amortissements des immobilisations	9 450 564,03 €	9 931 278,32 €	480 714,29 €	5,09%
040	Cessions immobilisations non amortissables	312 682,48 €	589 712,76 €	277 030,28 €	88,60%
040	Plus value sur cessions	1 374 179,39 €	12 555 554,05 €	11 181 374,66 €	813,68%
<b>Sous Total</b>	<b>040 Opérations d'ordre transfert entre sections</b>	<b>11 137 425,90 €</b>	<b>23 076 545,13 €</b>	<b>11 939 119,23 €</b>	<b>107,20%</b>
041	Intégration des frais d'études et d'insertion	574 304,66 €	2 309 228,24 €	1 734 923,58 €	302,09%
041	Remboursements des avances sur marchés	0,00 €	747 945,59 €	747 945,59 €	
041	Corrections d'imputations	0,00 €	260 712,41 €	260 712,41 €	
041	Acquisitions d'immobilisations gratuites ou par dons et legs	27 654,00 €	20 469,20 €	-7 184,80 €	-25,98%
041	Cessions d'immobilisations gratuites	164 121,45 €	0,00 €	-164 121,45 €	-100,00%
<b>Sous Total</b>	<b>041 Opérations d'ordre patrimoniales</b>	<b>766 080,11 €</b>	<b>3 338 355,44 €</b>	<b>2 572 275,33 €</b>	<b>335,77%</b>
<b>Total</b>		<b>11 903 506,01 €</b>	<b>26 414 900,57 €</b>	<b>14 511 394,56 €</b>	<b>121,91%</b>

Les amortissements se sont élevés à **9 931 K€** en 2023. Ils constituent un autofinancement obligatoire pour les collectivités. Il s'agit d'une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens en dépenses de fonctionnement et de dégager des ressources destinées à les renouveler en recettes d'investissement. On parle aussi d'autofinancement calculé. Il complète ainsi la capacité d'autofinancement dégagée des recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement pour constituer ensemble l'autofinancement global.

La SAEML Vialis a souhaité acquérir la participation détenue par la Ville de Colmar dans le capital de la Société Colmarienne de Chauffage Urbain (SCCU), société au capital de 2,8 M€ représentant 50,73% du capital et des droits de vote pour un prix d'acquisition de **13 000 K€**. Ceci a généré une plus-value de **12 499 K€**.

Les opérations d'ordre patrimoniales s'élèvent à **3 338 K€** en 2023. Elles concernent :

- l'apurement des frais d'études et d'insertion pour **2 309 K€**. Il s'agit d'une opération comptable qui consiste à intégrer les frais d'études (affectés au 203) à la valeur de l'équipement (affectée au chapitre 21 ou 23) ;
- les remboursements des avances sur marchés pour **748 K€**. L'avance est le versement d'une partie du montant d'un marché public au titulaire de ce contrat avant tout commencement d'exécution de ses prestations. Elle constitue, à la différence de l'acompte, une dérogation à la règle du « service fait ». Le remboursement de l'avance commence lorsque le montant des prestations exécutées au titre du marché public atteint ou dépasse 65 % du montant du marché public. Il doit être terminé lorsque le montant des prestations exécutées par le titulaire atteint 80% du montant TTC des prestations qui lui sont confiées au titre du marché ;
- des corrections d'imputations pour **261 K€** suite au contrôle de la qualité comptable d'années antérieures effectué par la direction des Finances.

#### 5. Les autres recettes d'investissement

Nature	Autres recettes d'investissement	CA 2022	CA 2023	Ecart en €	Ecart en %
21	Immobilisations corporelles	583 601,51 €	7 878,48 €	-575 723,03 €	-98,65%
23	Immobilisations en cours	0,00 €	156 794,38 €	156 794,38 €	
27	Autres immobilisations financières	303 120,00 €	11 234,00 €	-291 886,00 €	-96,29%
45	Opérations pour le compte de tiers	5 302,25 €	214 832,42 €	209 530,17 €	3951,72%
<b>Total</b>		<b>892 023,76 €</b>	<b>390 739,28 €</b>	<b>-501 284,48 €</b>	<b>-56,20%</b>

Les autres recettes d'investissement s'élèvent à **391 K€** en 2023, notamment :

- 142 K€** pour le remboursement d'une avance pour la restauration du Koïfhus ;
- 215 K€** pour les remboursements intervenus suite aux travaux exécutés dans le cadre d'opérations pour le compte de tiers. En 2023, il s'agit essentiellement de travaux d'aménagement de la route de Rouffach.

## B. Des dépenses d'équipement qui atteignent quasiment leur niveau d'avant-crise

Chapitre	Dépenses d'équipement (hors solde reporté 1068)	CA 2022	CA 2023	Ecart en €	Ecart en %
10 - 16 - 27	Dépenses financières	7 278 737,07 €	7 469 792,14 €	191 055,07 €	2,62%
45	Opérations pour le compte de tiers	8 275,42 €	499 015,38 €	490 739,96 €	5930,09%
040 - 041	Opération d'ordre	1 895 423,20 €	4 693 086,84 €	2 797 663,64 €	147,60%
20 - 204 - 21 - 23	Dépenses d'équipement	28 550 002,67 €	34 625 869,29 €	6 075 866,62 €	21,28%
<b>Total</b>		<b>37 732 438,36 €</b>	<b>47 287 763,65 €</b>	<b>9 555 325,29 €</b>	<b>25,32%</b>

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **47 288 K€** en 2023 contre **37 732 K€** en 2022.

### 1. Les dépenses financières

Comptes	Dépenses financières	CA 2022	CA 2023	Ecart en €	Ecart en %
10226	Taxe d'aménagement	107 670,00 €	0,00 €	-107 670,00 €	-100,00%
1641	Emprunts en euros	7 159 868,13 €	7 466 502,14 €	306 634,01 €	4,28%
165	Dépôts et cautionnements	337,94 €	0,00 €	-337,94 €	-100,00%
16818	Autres prêteurs	2 890,00 €	2 890,00 €	0,00 €	0,00%
275	Dépôts et cautionnements versés	5 685,00 €	400,00 €	-5 285,00 €	-92,96%
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	2 286,00 €	0,00 €	-2 286,00 €	-100,00%
<b>Total</b>		<b>7 278 737,07 €</b>	<b>7 469 792,14 €</b>	<b>191 055,07 €</b>	<b>2,62%</b>

Les dépenses financières s'établissent à **7 470 K€** en 2023 contre **7 279 K€** en 2022, soit une hausse de **2,62%**. Elles sont constituées principalement du remboursement en capital de la dette.

Caractéristiques de la dette	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023
Encours de dette globale	67 033 K€	60 274 K€
Capital remboursé dans l'exercice	7 163 K€	7 469 K€
Intérêts réglés dans l'exercice hors ICNE	956 K€	1 220 K€
Part de dette classée 1A charte Gissler	100 %	100 %
Taux moyen	1,81 %	2,30 %
Durée de vie moyenne	5,92 ans	5,59 ans

## 2. Les opérations pour compte de tiers et opérations d'ordre

Chapitre	Opérations pour le compte de tiers et opérations d'ordre	CA 2022	CA 2023	Ecart en €	Ecart en %
454120131	Mise sécurité immeuble 9 place des 6 Montagnes Noires	6 198,01 €	0,00 €	-6 198,01 €	-100,00%
454120201	Réaménagement rue Jacinthes	873,40 €	0,00 €	-873,40 €	-100,00%
454120211	Mise sécurité bâtiment 3 rue des Oies	1 204,01 €	0,00 €	-1 204,01 €	-100,00%
458120212	Aménagement voirie Rocade Verte	0,00 €	7 125,18 €	7 125,18 €	
458120224	Aménagement voirie routes (Rouffach/Vinaigrerie)	0,00 €	491 890,20 €	491 890,20 €	
<b>Sous Total</b>	<b>45 Opérations pour le compte de tiers</b>	<b>8 275,42 €</b>	<b>499 015,38 €</b>	<b>490 739,96 €</b>	<b>5930,09%</b>
040	Amortissements des subventions reçues	876 947,79 €	1 129 314,28 €	252 366,49 €	28,78%
040	Travaux en régie	69 999,43 €	209 169,10 €	139 169,67 €	198,82%
040	Moins value sur cessions	182 395,87 €	16 214,05 €	-166 181,82 €	-91,11%
041	Intégration des frais d'études et d'insertion	574 304,66 €	2 309 228,24 €	1 734 923,58 €	302,09%
041	Remboursements des avances sur marchés	0,00 €	747 945,59 €	747 945,59 €	
041	Corrections d'imputations	0,00 €	260 712,41 €	260 712,41 €	
041	Acquisitions d'immobilisations gratuites ou par dons et legs	27 654,00 €	20 469,20 €	-7 184,80 €	-25,98%
041	Cessions d'immobilisations gratuites	164 121,45 €	0,00 €	-164 121,45 €	-100,00%
<b>Sous Total</b>	<b>040 - 041 Opérations d'ordre</b>	<b>1 895 423,20 €</b>	<b>4 693 052,87 €</b>	<b>2 797 629,67 €</b>	<b>147,60%</b>
<b>Total</b>		<b>1 903 698,62 €</b>	<b>5 192 068,25 €</b>	<b>3 288 369,63 €</b>	<b>172,74%</b>

En 2023, ces opérations s'élèvent à **5 192 K€** :

- 499 K€** pour des travaux exécutés dans le cadre d'une opération pour le compte de tiers (Colmar Agglomération, CEA, périls d'immeubles) ;
- 1 129 K€** pour l'amortissement des subventions encaissées selon la même durée que les équipements subventionnés ;
- 209 K€** pour les travaux en régie du service de l'Enseignement et de la Maintenance ;
- 16 K€** pour les moins-values sur les cessions ;
- 3 338 K€** pour les apurements de frais d'études et d'insertions (2 309 K€), le remboursement des avances (748 K€), les corrections d'imputations (261 K€) et les acquisitions par dons (20 K€).

### 3. Les dépenses d'équipement

Chapitre	Dépenses d'équipement	CA 2022	CA 2023	Ecart en €	Ecart en %
20	Immobilisations incorporelles	434 666,74 €	243 658,88 €	-191 007,86 €	-43,94%
204	Subventions d'équipement	363 535,92 €	222 031,93 €	-141 503,99 €	-38,92%
21	Immobilisations corporelles	8 064 392,37 €	8 091 355,18 €	26 962,81 €	0,33%
AP/CP	Opérations d'équipement	19 687 407,64 €	26 068 823,30 €	6 381 415,66 €	32,41%
<b>Total</b>		<b>28 550 002,67 €</b>	<b>34 625 869,29 €</b>	<b>6 075 866,62 €</b>	<b>21,28%</b>

Les dépenses d'équipement s'élèvent à **34 626 K€** en 2023 contre **28 550 K€** en 2022, en hausse de **21,28%**. Elles atteignent quasiment leur niveau d'avant-crise (une moyenne de 37,3 M€ de dépenses d'équipement réalisées entre 2014 et 2019). Il faudra compter encore sur d'importants reports de 2023 sur 2024 (**15 252 K€**).

#### Le volume investi en 2023 s'intègre dans le cadre d'un programme ambitieux :

**26 069 K€** de dépenses investies au niveau des autorisations de programme/crédits de paiement ;

**8 557 K€** pour l'investissement récurrent.

a) *Une grande priorité au cadre de vie*

(i) *Le programme de restructuration du quartier « Bel'Air Florimont »*

Programme ANRU Espaces publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépenses réalisées : 484 K€</li> <li>Reports sur 2024 : 567 K€</li> </ul>
Rénovation des CSC Pacific et Florimont	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépenses réalisées : 1 560 K€</li> <li>Reports sur 2024 : 303 K €</li> </ul>
Complexe sportif Brant	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépenses réalisées : 372 K€</li> <li>Reports sur 2024 : 1 514 K €</li> </ul>

Il vise à améliorer le cadre de vie des habitants de ce quartier. En faisant le choix d'inscrire le quartier Bel'Air Florimont dans une dynamique de renouvellement urbain, la Ville de Colmar a marqué de manière volontariste son ambition de faire du quartier « Bel'Air Florimont » un quartier de vie agréable et attractif, révélant ses atouts.

Les travaux de rénovation du centre socioculturel Le Pacific et du centre de loisirs Le Florimont se terminent. Le Pacific a été complètement rénové et a bénéficié d'une extension de 45 m<sup>2</sup>. Le Florimont a lui aussi été transformé dans sa globalité. Le parvis est en cours d'aménagement.

Ces 2 établissements ont également bénéficié d'une forte amélioration énergétique. Par ailleurs, la création du Complexe sportif Brant vise à développer un espace sportif d'environ 1500 m<sup>2</sup> ainsi que des locaux de rangement, des vestiaires, une salle modulable, une salle dédiée aux activités de combat, des blocs sanitaires et un lieu de convivialité.

(ii) *L'aménagement de la place de la Cathédrale et la restauration de la Cathédrale Saint-Martin*

#### Aménagement de la place de la Cathédrale

- Dépenses réalisées : 6 376 K€
- Reports sur 2024 : 1 228 K€

#### Restauration de la Cathédrale Saint-Martin

- Dépenses réalisées : 305 K€
- Reports sur 2024 : 673 K€

Ils marquent un espace situé à l'épicentre de la cité. La taille de l'édifice et de la place donne à son réaménagement un cadre privilégié au centre-ville. Pour ce faire, la dimension patrimoniale, historique, commerciale et touristique a été prise en compte.

Les travaux de la place de la Cathédrale ont débuté le 23 janvier 2023. Dévolue jusqu'alors au stationnement, la nouvelle place est devenue piétonne et fait désormais la part belle aux espaces verts, arbres, plantes et pelouses. L'extension de l'aire piétonne du centre-ville s'étend de la rue Etroite jusqu'à la place Jeanne d'Arc. Aspect phare de cette transformation, la végétalisation de la place permet de lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur qui apparaît sur des espaces bitumés. Elle favorise le retour de l'eau de pluie à la terre et le développement de la biodiversité. Cet espace est devenu un lieu agréable et propice à la détente. Une place pour les Colmariens qu'ils pourront s'approprier.

(iii) *Le programme Espaces publics*

#### Programme Espaces Publics 2022 - 2026

- Dépenses réalisées : 5 385 K€
- Reports sur 2024 : 1 785 K€

Il s'attache à donner un cadre de vie sain et agréable aux Colmariens par la requalification des espaces publics :

- Réfection des voies et des réseaux ;
- Modernisation de l'éclairage public et passage au LED ;
- Mise en accessibilité ;
- Création de zones de rencontre de type « cours urbaines qui donne la priorité aux piétons ;
- Création de pistes cyclables ;
- Création de plateaux surélevés et de chicanes pour inciter à une vitesse apaisée ;
- Sécurisation des intersections ;
- Implantation d'espaces paysagers ou de noues d'infiltrations plantées.

En 2023, outre l'importante opération de la place de la Cathédrale, le programme s'est concentré sur la route de Rouffach, l'avenue d'Alsace, la route de Wintzenheim, la route d'Ingersheim, la rue de Turckheim, l'avenue de Paris, la rue Kuhlmann... Plus de 10 km de voirie ont été rénovés depuis juillet 2020.

*(iv) Le chantier de la Rocade verte s'est poursuivi boulevard Saint-Pierre*

### Rocade Verte Champ de Mars & Boulevard Saint-Pierre

- Dépenses réalisées : 958 K€
- Reports sur 2024 : 219 K€

Ce projet s'inscrit dans la continuité des aménagements temporaires mis en place en 2020. Ils ont consisté à réduire la chaussée à une unique voie pour les voitures, afin d'apaiser la circulation et d'aménager des pistes cyclables dans les 2 sens.

*(v) Aménagement du parc de la Montagne Verte*

### Montagne Verte Tour PMC

- Dépenses réalisées : 462 K€
- Reports sur 2024 : 943 K€

Pour l'opération d'aménagement du parc de la Montagne Verte et la construction de son parking souterrain, l'exercice 2023 a été consacré au renforcement de la tour d'accès au Pôle média-culture Edmond Gerrer. Les travaux de stabilisation de la tour s'achèvent. Par ailleurs, un nouveau parking pouvant accueillir une centaine de vélos est installé au pied de la tour.

*(vi) Espaces verts et végétalisation*

### Espaces verts et végétalisation

- Dépenses réalisées : 1 071 K€
- Reports sur 2024: 630 K€

La Ville de Colmar a poursuivi son action de végétalisation des rues et des espaces avec de nouveaux aménagements pérennes.

L'actuelle équipe municipale a également poursuivi sa promesse électorale de planter 10 000 arbres sur la période 2020-2026. Ce dispositif vise les quartiers et les équipements publics encore peu pourvus, mais aussi la valorisation de notre patrimoine domanial forestier. Une action importante pour faire baisser les températures, amener de l'oxygène et rendre les espaces publics plus agréables.

b) *Des opérations structurantes en cours d'achèvement*

(i) *La Bibliothèque Patrimoniale des Dominicains*

**Bibliothèque  
patrimoniale des  
Dominicains**

- Dépenses réalisées : 617 K€
- Reports sur 2024 : 644 K€

Joyau patrimonial cher au cœur des Colmariens, elle recèle 400 000 documents, dont 1800 manuscrits, 2300 incunables, mais aussi un riche fonds d'étude. Elle a rouvert ses portes après 4 ans de travaux et une restructuration complète. Ce chantier colossal a permis de mettre à l'honneur le bâtiment, tout en le rendant fonctionnel et en conservant son cachet d'origine. Un bâtiment silo de stockage a été créé pour conserver les collections de manière optimale. Un parcours muséographique présente l'histoire du livre artisanal.

(ii) *La restauration du Koïfhus*

**Rénovation  
du Koïfhus**

- Dépenses réalisées : 310 K€
- Reports sur 2024 : 83 K€

La rénovation du Koïfhus s'accompagne de sa mise aux normes de sécurité et d'accessibilité. Le réaménagement de la salle Roesselmann a permis d'implanter un élévateur destiné aux personnes à mobilité réduite.

L'objectif de la rénovation était également de remettre en lumière différents aspects du bâtiment pour une lecture plus claire de son histoire.

(iii) *Le Musée Unterlinden*

**Musée Unterlinden**

- Dépenses réalisées : 136 K€
- Reports sur 2024 : 94 K€

Achevant l'extension du musée, deux nouvelles salles du musée Unterlinden, ouvertes en juillet 2022, font désormais partie du parcours permanent. Elles sont dédiées à la création artistique de fin du XIV<sup>ème</sup> siècle et du début du XV<sup>ème</sup> siècle. Ces espaces permettent de redécouvrir de nombreuses pièces phares, comme le Retable de la Passion peint par Caspar Isenmann.

(iv) *La création du nouveau dépôt des espaces verts*

**Dépôt des espaces verts**

- Dépenses réalisées : 404 K€
- Reports sur 2024 : 42 K€

Le service des espaces verts a bénéficié d'une nouvelle structure. Ainsi, 2 sites ont été regroupés aux ateliers du Grillenbreit avec la création de bureaux, de vestiaires, d'un réfectoire et l'aménagement de zones de stockage.

c) *La rénovation de notre patrimoine*

(i) *La restructuration des ateliers municipaux*

**Ateliers municipaux**

- Dépenses réalisées : 472 K€
- Reports sur 2024 : 198 K€

Le nouveau bâtiment des ateliers municipaux et communautaires, inauguré en février 2023, a été conçu selon des normes environnementales élevées : conception bioclimatique pour garder la chaleur en hiver et s'en protéger l'été, matériaux biosourcés, toiture végétalisée... Restent l'aménagement d'une laverie et l'installation des panneaux photovoltaïques.

(ii) *Les travaux de rénovation énergétique et d'accessibilité des bâtiments*

**Rénovation  
énergétique  
Accessibilité**

- Dépenses réalisées : 2 953 K€
- Reports sur 2024 : 612 K€

Rénovation énergétique - Principales opérations réalisées en 2023 :

- Elémentaire Saint Exupéry
- Maternelle Brant
- Gymnase Bartholdi

Accessibilité – Principales opérations réalisées en 2023 :

- Elémentaire Saint Nicolas
- Elémentaire Rousseau
- Elémentaire Jean Macé

(iii) *La rénovation de l'église Saint-Joseph*

**Rénovation de l'église  
Saint-Joseph**

- Dépenses réalisées : 119 K€
- Reports sur 2024 : 45 K€

Emblème de tout un quartier, la rénovation de l'église Saint-Joseph, consacrée en 1889, s'impose. 2023 a été consacrée à la maîtrise d'œuvre du programme et à la rénovation des absidioles.

(iv) *La réhabilitation des ateliers de la maintenance*

**Ateliers de la  
maintenance**

- Dépenses réalisées : 1 804 K€
- Reports sur 2024 : 16 K€

Une opération de réhabilitation de la toiture des ateliers de maintenance, rue du Rhin, est également en cours.

Schéma directeur  
informatique

- Dépenses réalisées : 3 346 K€
- Reports sur 2024 : 1 521 K€

Une ville intelligente ou « Smart City » est une ville utilisant les technologies de l'information et de la communication pour améliorer la qualité des services urbains et réduire leurs coûts.

La modernisation informatique et numérique tourne autour de 4 axes :

1. La dématérialisation à travers la modernisation des outils et des process et le renouvellement des équipements informatiques (*diffusion du « Pack Démat » (messagerie, accès Intranet, accès bâtiments, pointages, évaluations, gestion des congés) pour tous les agents, dématérialisation de la gestion des marchés publics*) ;
2. La mise en place ou l'amélioration de démarches en ligne autour du portail (*inscriptions et paiement en ligne pour le périscolaire, cantine et centres socioculturels...*), de l'application et de la carte « Colmar & moi » ;
3. La modernisation et la sécurisation de nos infrastructures informatiques ;
4. Le plan « cybersécurité ».

## IV. EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE

L'excédent global du budget principal se présente comme suit :

Résultats	CA 2022	CA 2023	Ecart en €	Ecart en %
Résultat de clôture de fonctionnement	35 251 887,04 €	39 371 176,74 €	4 119 289,70 €	11,69%
Résultat de clôture d'investissement (résultat N et report de résultat N-1)	-4 009 093,54 €	30 804,27 €	4 039 897,81 €	-100,77%
Restes à réaliser en investissement (recettes – dépenses)	-10 171 689,26 €	-8 242 398,42 €	1 929 290,84 €	-18,97%
<b>Total</b>	<b>21 071 104,24 €</b>	<b>31 159 582,59 €</b>	<b>10 088 478,35 €</b>	<b>47,88%</b>

**Le résultat de clôture 2023 sera repris lors de l'établissement du budget primitif 2024.**